



Charte d'engagement

Association orcasse : Osons réinventer collectivement un accueil sans exclusion

Cette charte définit l'esprit dans lequel nous agissons ensemble : elle précise nos valeurs communes, nos engagements réciproques et les principes qui garantissent un cadre sain, respectueux et motivant pour toutes et tous.

Elle s'applique à l'ensemble des bénévoles et des membres du Conseil d'Administration (membres fondateur.trices) et aux membres actif.ves.

1 . Nos valeurs communes

Nous partageons toutes et tous des principes forts qui guident chacune de nos actions :

Le Féminisme : ORCASE se définit comme une Association militante et féministe intersectionnelle. Elle prône l'Égalité des genres, la non discrimination et l'accueil inconditionnel de toute personne concernée par une forme de violence liée à son identité de genre et/ou à son orientation sexuelle.

L'Adelphité exprime l'idée d'une relation fondée sur l'égalité, l'entraide et la reconnaissance mutuelle entre toutes les personnes, indépendamment de leur genre, de leur origine ou de leur identité. Ce choix a été fait afin de permettre un terme plus inclusif et plus neutre que la fraternité et la sororité.

L'Égalité vise à proposer un accompagnement et un accueil inconditionnel proposé par l'association à toute personne victime de violences et/ou de discrimination lié à son genre ou à son orientation sexuelle.

L'Équité : l'ensemble des membres de l'association propose une adaptabilité de l'accompagnement et des ressources mises à disposition au regard de l'altérité de chacun.e et refuse de fait l'essentialisme des violences et des discriminations dont sont victimes les personnes accueillies.

L'Inclusion mise en place au sein de l'association vise à veiller à ce que toutes les personnes accueillies aient le même accès à tous les aspects de la société et bénéficie des mêmes possibilités pour pleinement y participer.

La Solidarité se définit au sein de l'association comme le principe fondateur et indéfectible de l'action sociale, permettant ainsi d'inscrire une obligation de moyens pour parvenir à un but commun partagé avec la personne accompagnée.

La non discrimination se définit comme un accueil inconditionnel dans les limites posées par l'association et ce dans le respect et la prise en compte des parcours et des profils des personnes accueillies. Accéder de manière égale et équitable au même service.



2 . Membres du Conseil d'Administration et Membres Actif.ves

Le collectif de gouvernance assure la responsabilité du fonctionnement de l'association et la prise de décisions.

En tant que membre [actif.ve](#) je m'engage à :

- ✓ Participer activement aux réunions du conseil d'administration auxquelles le suis convié.e et aux décisions par une présence régulière et suivie
 - ✓ Contribuer de manière constructive aux échanges
 - ✓ Agir uniquement dans l'intérêt de l'association
 - ✓ Respecter la confidentialité des informations internes
 - ✓ Représenter l'association avec respect de ses membres, de ses salarié.es et des personnes accompagnées
 - ✓ Participer activement aux formations sur les valeurs de l'association afin de garantir la cohérence des pratiques.
 - ✓ Ne solliciter ni n'accepter aucun don ou partenariat sans une validation collective préalable, garantissant ainsi l'alignement éthique de l'association.
 - ✓ A signaler tout lien personnel, financier ou professionnel pouvant influencer mon jugement ou entrer en conflit avec l'intérêt de l'association.
-

3 . Bénévole ou adhérent.e dans l'association

S'engager comme bénévole ou adhérent.e, c'est participer librement à un projet collectif porteur de sens.

Je m'engage à :

- ✓ Respecter les valeurs et les objectifs de l'association
- ✓ Honorer les engagements pris et prévenir en cas d'indisponibilité
- ✓ Adopter une attitude bienveillante envers les personnes accompagnées, partenaires, salarié.es et membres
- ✓ Favoriser un esprit d'équipe positif et constructif en collaborant avec l'ensemble des autres acteur.trices de l'association



- ✓ Respecter la confidentialité des informations internes par un principe de discrétion
- ✓ Ne pas utiliser l'association à des fins personnelles ou commerciales
- ✓ Contribuer à créer un environnement accueillant, bienveillant et inclusif

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

4 . Les engagements de l'association envers ses membres

L'association s'engage à :

- Accueillir chaque membre avec bienveillance et respect
- Fournir les informations et l'accompagnement nécessaires à la réalisation des activités
- Respecter les disponibilités et contraintes personnelles
- Garantir un cadre sécurisé et respectueux
- Valoriser les compétences et l'implication de chacun·e
- Encourager les initiatives et l'expression des idées

5. Respect du cadre collectif

La qualité de notre action repose sur la confiance et le respect mutuel.

Tout comportement contraire aux valeurs de l'association ou portant préjudice à autrui ou à l'association pourra entraîner des mesures adaptées, conformément aux statuts et au règlement intérieur ou au cadre légal.

6. Adhésion à la charte

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à en respecter les principes.

J'atteste m'engager au sein de l'association ORCASE pour un an, soit du _____ au _____, en tant que _____.

J'atteste m'engager au sein de l'association ORCASE pour l'événement _____ pour toute la durée du projet.



J'atteste avoir pris connaissance des différents documents structurant l'association, faisant état de ses valeurs et modalités d'action, à savoir:

- les statuts
- le règlement intérieur (signé)
- le projet associatif

En tant qu'adhérent.e, je certifie être à jour de ma cotisation pour l'année en cours.

Nom :

Prénom :

Fait à :

Le :

Signature :